

ITAINNOV

PARTICIPEZ !

**POUR VALORISER LES INNOVATIONS ET LES MÉTIERS
DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES & AGRO-INDUSTRIELS**
STIMULER L'INNOVATION, TRANSFORMER LA RECHERCHE APPLIQUÉE
EN CRÉATION DE VALEURS AU CŒUR DES TERRITOIRES, DES FILIÈRES
ET DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION, POUR UNE AGRICULTURE
ET UNE ALIMENTATION SÛRES, SAINES ET DURABLES.

*Pour cette 4^e édition, l'Acta et l'Actia s'associent pour favoriser et accélérer
les interactions entre les ITA et les ITAI, dans l'intérêt de la performance
de la recherche appliquée et du transfert technologique
au service des filières agricoles, forestière et des agro-industries.*

4 TROPHÉES

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE & SOCIÉTALE
ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - CLIMAT
LABELS & QUALITÉ DES PRODUITS
SÉCURITÉ SANITAIRE - SANTÉ DES PLANTES & DES ANIMAUX



ACTIA



ACTA
MARIE SELA-PATERNELLE
+33 (0)6 25 78 28 39



ACTIA
ALICE DULAS
+33 (0)6 26 61 03 59

WWW.ITAINNOV.COM
organisation@itainnov.com

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Janvier 2021 lancement du concours

Fin février 2021 mise en ligne
des dossiers de candidatures
sur www.itainnov.com

30 mai 2021

date limite de dépôt des candidatures

Septembre 2021 campagne
de promotion des candidatures

Mars 2022 remise des trophées

ITAINNOV 2022 au salon international
de l'agriculture à Paris

POURQUOI PARTICIPER ?

Pour être reconnu des différentes parties prenantes (filières, professionnels et futurs professionnels, entreprises, partenaires privés, monde académique, presse) et développer la notoriété de son institut technique.

Pour promouvoir la contribution significative des ITA et des ITAI au processus d'innovation et leur aptitude à produire des connaissances appliquées, des innovations et à les partager avec les acteurs des filières et des territoires.

Pour développer ses contrats vis-à-vis du privé et valoriser ses partenaires actuels.

Pour valoriser le dynamisme et la performance des filières agricoles et des entreprises agro-industrielles, ainsi que leurs équipes de R&D.

MODALITÉS DU CONCOURS

Toute équipe, chercheur, ingénieur et technicien issus des ITA ou ITAI métropolitains et des Dom des réseaux Acta ou Actia et habilité par sa propre structure pour présenter une innovation (produit, technologie, procédé, outil, méthode, service, innovation marketing ou organisationnelle), qui fait ou pourra faire l'objet d'une application et d'une adoption par des utilisateurs et le marché, à l'échelle nationale voire internationale.

Les têtes de réseau ne sont pas habilitées à porter une candidature, mais peuvent y être associées.

Le porteur principal est issu d'un ITA ou ITAI avec l'accord de la direction de son ITA ou de son ITAI, ainsi que des structures partenaires concernées.

Le nombre de candidatures par ITA ou ITAI est limité à deux maximum comme porteur principal, toutes catégories confondues.

Sont recevables les projets ou programmes achevés ou en cours sur la période 2019-2020-2021. (Cf. règlement du concours).

Il sera également demandé si cette innovation fait ou a fait l'objet d'une participation à d'autres concours.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury appréciera le degré de nouveauté des projets, compte tenu du contexte.

Le potentiel de développement des projets et leurs intérêts vis-à-vis des filières agricoles et / ou des entreprises agro-industrielles et / ou des territoires sera étudié.

Les impacts potentiels vis-à-vis de l'existant en termes économique, environnemental, social et sociétal seront appréciés.

La qualité de la présentation sera prise en compte (Cf. dossier de candidature).

CONSTITUTION DU JURY

Le jury de 15 personnes est constitué de représentants répartis en 4 collèges :

- la recherche académique ;
- les entreprises et organisations économiques ;
- les partenaires institutionnels ;
- les représentants de la société civile.

COMMENT SE FERA LA SÉLECTION DES DOSSIERS ?

Les dossiers de sélection, téléchargeables sur le site internet www.itainnov.com fin février 2021, seront simples à constituer et devront être remis **avant le 30 mai 2021** à minuit.

REMISE DES TROPHÉES

Les lauréats sélectionnés seront désignés lors de la cérémonie de remise des prix, en mars 2022, au salon international de l'agriculture à Paris.



ACTIA